

Conseiller(ère) en économie sociale familiale (CESF)

Accompagner dans une démarche éducative et sociale globale les personnes, les groupes ou les familles dans les domaines de la vie quotidienne, en vue de résoudre des problèmes divers (sociaux, économiques, administratifs, familiaux,...).

SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL
CONCEPTION ET DÉVELOPPEMENT DES PROJETS SOCIOÉDUCATIFS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH
10F50

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, étudiants, stagiaires, etc.)
- Assistance spécifique aux personnes et aux groupes dans le domaine de la gestion de la vie quotidienne
- Conseil pédagogique auprès des personnels/utilisateurs/usagers dans son domaine
- Développement d'un réseau de partenaires dans des dynamiques de contribution sociale locale
- Entretien avec l'entourage et les aidants pour l'accompagnement du patient
- Entretiens d'aide avec la personne et mise en place de mesures d'insertion socioprofessionnelles
- Etablissement et suivi de budgets relatifs à son domaine d'activité en vue de la prévention de l'exclusion sociale
- Montage, mise en oeuvre, suivi et gestion de projets spécifiques au domaine d'activité
- Rédaction et mise à jour des notes, documents et rapports, toute documentation relative à ses activités dans son domaine de compétences

SAVOIR-FAIRE

- Analyser, traduire et formuler un besoin utilisateur en études de faisabilité, en solutions, en programmes
- Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs, dans son domaine de compétence
- Conseiller et orienter les choix d'une personne ou d'un groupe, relatifs à son domaine de compétence
- Établir/évaluer/optimiser un budget relatif à son domaine de compétence
- Evaluer le niveau d'autonomie de la personne dans la vie quotidienne (budget, logement, habilités sociales, démarches sociales, emploi,...)
- Négocier des prestations, des contrats, des accords avec des interlocuteurs internes/externes

- Réaliser un diagnostic ou bilan global des capacités de la personne dans sa vie quotidienne en garantissant une approche holistique de la personne et de son entourage
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et /ou rapports, relatifs à son domaine de compétence
- Reformuler une demande (d'information, de renseignements, etc.) et en résumer les points clés
- Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle

CONNAISSANCES REQUISES

- Communication (35013)
- Économie sociale et familiale (44084)
- Gestion comptable et budgétaire (32650)
- Intervention sociale (44008)
- Psychologie générale (14454)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : K1201 Action sociale](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : B2C/04 Travailleur ou travailleuse social](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret no 2014-100 du 4 février 2014](#)
- [Arrêté du 1er octobre 2014](#)

FORMATION

Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale (DECESF) (44083)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale, Ministère des solidarités et de la cohésion sociale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA), DRJSCS

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 1er septembre 2009](#)
 - [Arrêté du 1 septembre 2009+Annexes \(Ministère de l'Education Nationale\)](#)
 - [Arrêté du 25 août 2011](#)
 - [Circulaire N°2007-1002 du 16-7-2007 publiée au B.O. du 26 juillet 2007](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale ou continue

ADMISSIBILITÉ

CONDITIONS

Etre titulaire d'un des diplômes suivants :

- BTS « Economie Sociale Familiale » (BTS ESF)
 - Diplôme universitaire de technologie « Carrières sociales » (DUT CS)
 - Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DE ASS)
 - Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DE ES)
 - Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DE ETS)
 - Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DE EJE)
-

MODALITÉS D'ADMISSION

Epreuves de sélection organisées par chaque établissement de formation.

JURY

Un professeur formateur et un professionnel non impliqués dans la formation du candidat.

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

CONDITIONS

Justifier de compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est de trois ans.

Sur la base du livret de présentation des acquis de l'expérience et d'un entretien avec le candidat, le jury est

compétent pour attribuer tout ou partie du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale. En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de cinq ans à compter de la date de notification de la décision du jury par le recteur d'académie, doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme d'État. Le candidat peut opter pour un complément d'expérience professionnelle visant une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience ou pour un complément par la voie de la formation préparant au diplôme d'État. Dans ce cas, il est dispensé des épreuves du diplôme attachées aux compétences déjà validées et bénéficie des dispenses de formation théorique et pratique correspondants.

PROGRAMME

POUR LES CANDIDATS TITULAIRES D'UN BTS « ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE »

DURÉE

1 an

-540 h (20 semaines) d'enseignement en établissement de formation

-560 h (16 semaines) de stage professionnel effectué auprès d'un conseiller en économie sociale familiale en site(s) qualifiant(s)

DOMAINES DE COMPÉTENCES (DC)

-DC1 Connaissance des domaines majeurs de l'E.S.F. (60 h)

-DC1 Insertion sociale et professionnelle dont surendettement (30 h)

-DC1 Méthodologie de recherche (50 h)

-DC2 Histoire du travail social, Philosophie de l'action dans le domaine social, Éthique, déontologie, Les principes de l'intervention sociale, Le droit des usagers de l'action sociale (50 h)

-DC2 Sensibilisation aux concepts de psychologie et de psychanalyse, Approfondissement de la connaissance des publics de l'action sociale (60 h)

-DC2 ISIC (70 h)

-DC2 ISAP (70 h)

-DC3 Communication stratégique, Les écrits professionnels, La communication orale (40 h)

-DC4 Connaissance des politiques et des institutions (60 h)

-DC4 Le partenariat, Les concepts de médiation et négociation (30 h)

-Langue vivante étrangère/LVE (20 h)

POUR LES AUTRES CANDIDATS

Le chef d'établissement de formation établit avec chacun d'eux un programme de formation individualisé, selon les dispenses de formation mentionnées à l'annexe V de l'arrêté du 1 septembre 2009.

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Voir l'Annexe V de l'arrêté du 1er septembre 2009

OBTENTION DU DIPLÔME

Epreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation -Mémoire professionnel+ soutenance orale (chacun noté sur 20) -Dossier de pratique professionnelle (production écrite+soutenance orale+appréciation de stage) -Élaboration d'une communication professionnelle à l'attention d'un destinataire ciblé (Epreuve écrite de 4 h) -Évaluation en cours de formation (Situation d'évaluation, durée maximale : 4 h)

Dans le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, l'obtention du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale donne lieu à l'attribution de 180 crédits européens (ECTS).

STATUT ET ACCÈS

Corps des conseillers en économie sociale et familiale

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A

Grades

- Conseiller en économie sociale et familiale du premier grade (14 échelons)
 - Conseiller en économie sociale et familiale du second grade (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours sur titres

Ouvert par décision de l'autorité investie du pouvoir de nomination

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet de l'ARS

Condition

- Etre titulaire du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou d'un diplôme reconnu équivalent par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007
-

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale

Conditions

- Réussite à l'entrée en école ou institut
 - Accord de prise en charge par l'établissement employeur
 - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement à la demande de l'intéressé(e)

Conditions

- Etre fonctionnaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie B
 - Etre titulaire du diplôme exigé pour le recrutement dans ce corps
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade de conseiller en économie sociale et familiale du second grade

Inscription au tableau d'avancement après sélection par examen professionnel

Conditions

- Justifier de 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie A ou de même niveau
- Compter au moins un an d'ancienneté dans le 3^{ème} échelon du premier grade

OU

Inscription au choix au tableau d'avancement par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 5^{ème} grade du premier grade
- Justifier de 6 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau

Au grade de cadre socio-éducatif

Concours interne sur titres et épreuve orale d'admission

Condition

- Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs en qualité d'assistant socio-éducatif, ou de conseiller en économie sociale et familiale, ou d'éducateur technique spécialisé, ou d'éducateur de jeunes enfants, ou d'animateur (titulaire du DEJEPS spécialité Animation socio-éducative ou culturelle mention Animation sociale)
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

Relations professionnelles

- Médecins, soignants et travailleurs sociaux avec un objectif de coordination et de synthèse dans les champs sanitaires et sociaux
- Autres conseillers techniques afin de compléter les conseils
- Elus et associations locaux

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Services d'action sociale (Conseils généraux, CCAS, CIAS, CAF, MSA, associations, entreprises...)
- Habitat social (HLM, PACT ARIM, OPAC...)
- Etablissements et services pour enfants et adultes handicapés ou en difficulté (foyers d'hébergement, CHRS, centres maternels, ESAT, ateliers protégés, IME, IMP, IMPRO...)
- Etablissements et services pour personnes âgées (maisons de retraite, foyers logement, résidences d'hébergement temporaire...)
- Insertion par l'économie (entreprises d'insertion, associations intermédiaires)
- Insertion par la formation (mission locale, PAIO, associations...)
- Animation socio-culturelle (FJT, centres sociaux, maisons de quartier...)
- Etablissements pénitentiaires

Conditions

- Déplacements (visites au domicile, démarches auprès d'organismes, interventions dans plusieurs établissements, permanences, ...)
 - Horaires irréguliers (interventions fréquentes en soirée et le week-end)
-

LIENS PROFESSIONNELS

- [Nous les CESF \(forum\)](#)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Responsable socio-éducatif](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
 - [Education Nationale](#)
-